Rachid DAHMOUNI – Gaël PERRON – Julie ULRICH

Co-secrétaires du SNUEP-FSU Dijon

🕿 06 58 83 49 38

🖂 snuep.fsu.dijon@gmail.com

🖳 https://dijon.snuep.fr/

**Journée de stage syndical**

|  |
| --- |
| **Mieux connaître et utiliser son syndicat pour**  **défendre ses droits au sein de son établissement** |

Dijon, le 27 septembre 2024

Cher.e.s collègues, cher.e.s adhérent.e.s,

Le SNUEP-FSU Dijon convie l’ensemble des PLP de l’académie de Dijon (syndiqué.e.s SNUEP-FSU ou non) à une journée de formation syndicale dont le thème est « **Mieux connaître et utiliser son syndicat pour défendre ses droits au sein de son établissement** ».

Vous vous plaignez d'être surchargés, inondés d'injonctions (PP, référents, PFMP, réunions, nouveaux parcours en Terminale, démultiplication des tâches...).

Vous pensez ne pas avoir le choix ?

Droits syndicaux, droits des PLP, statut, décrets, obligations réglementaires de service, autorisations d'absences, rôle des instances, conditions de travail, protection juridique, congés, promotions... Apprenons à connaître nos droits pour mieux vivre au quotidien et appréhender les demandes de l’institution avec de vrais outils.

Ce stage sera animé par **Serge BERTRAND**, responsable du secteur formation du SNUEP-FSU et membre du bureau national.

Nous informons nos futurs stagiaires que les cas personnels ne pourront pas être traités lors de cette journée mais pourront l’être, sur rendez-vous, avec nos commissaires paritaires.

|  |
| --- |
| **Mieux connaître et utiliser son syndicat pour défendre ses droits au sein de son établissement**  **Mardi 26 novembre 2024**  **9h30-17 h**  Lycée Niépce-Balleure, Salle audiovisuelle,  141 avenue Boucicaut, 71100 CHALON SUR SAONE |

Pour participer à ce stage, veuillez déposer votre demande de congé syndical (voir modèle au dos) auprès de votre administration **avant le samedi 26 octobre 2024 (attention, nous serons en vacances le 19 octobre)**

Nous vous rappelons que la *formation syndicale est un droit* et qu’elle ne peut vous être refusée.

* Afin d’organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de nous envoyer le plus tôt possible (et avant le 26 octobre 2024) par retour de courriel le coupon-réponse figurant ci-dessous, votre réponse de participation à cette journée.

✂

**Stage :** Mieux connaître et utiliser son syndicat pour défendre ses droits au sein de son EPLE

NOM - Prénom : Courriel \* :

Établissement : Adhérent(e) au SNUEP-FSU : Oui / Non

Participera au repas au lycée (tarif régional) : Oui / Non (Seuls les adhérent.e.s du SNUEP-FSU à jour de cotisation seront remboursés de leurs frais de repas et de transport, merci de favoriser le co-voiturage).

\*L’adresse mail ne sera pas utilisée pour une liste de diffusion mais peut nous permettre de vous joindre si l’organisation de cette journée venait à changer.

Mme - Mr *NOM Prénom*

Professeur.e de *matière*

*Lycée Nom de l’établissement d’exercice*

À Monsieur le Recteur de l’Académie de Dijon

Sous couvert de *Nom du chef d’établissement*

Proviseur.e du Lycée *Nom de l’établissement*

*Adresse de l’établissement*

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé le mardi 26 novembre 2024 pour participer à un stage de formation syndicale : **Mieux connaître et utiliser son syndicat pour défendre ses droits au sein de son établissement.**

.

Ce stage se déroulera au lycée Niépce-Balleure, 141 avenue Boucicaut, 71100 Chalon-sur-Saône.

Il est organisé par la section académique du SNUEP-FSU et labellisé par le Centre national de Formation syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d’état).

À

Le / / 2024

Signature

**Cette lettre doit être remise à votre chef d’établissement un mois minimum avant le stage, soit avant le 26 octobre 2024 (attention, nous serons en vacances le 19 octobre).**